



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

QUE le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 6 mai 2025, a adopté le règlement suivant :

1446-2025 AMENDEMENT AU RÈGLEMENT N° 978 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX AFIN DE MODIFIER L'ARTICLE 8

Cet avis constitue l'avis de publication dudit règlement et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au service du greffe. Une version numérique est également disponible sur le site WEB de la Municipalité : [Règlement numéro 1446-2025](#).

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 9 mai 2025.

France Charlebois, OMA
Directrice du greffe et greffière-trésorière adjointe